

## COMMUNE DE QUINTENAS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025

La séance ordinaire est ouverte à 18h30.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame FANGET Élisabeth, la plus âgée des membres du conseil.

Secrétaire de séance : PENEL Bernard

#### **Election du Maire**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

A obtenu :

– Madame DUFAUD Nathalie, 15 voix.

> Madame DUFAUD Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, maire et a été immédiatement installée.

#### **Détermination du nombre d'adjoints**

Le maire rappelle, que, conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil. Ce pourcentage donne pour la commune de Quintenas un effectif maximum de 5 adjoints. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de 5 postes d'adjoints au maire.

#### **Election des adjoints au Maire**

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 5 adjoints.

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

- MANIOULOUX Roland

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

A obtenu :

Liste MANIOULOUX Roland, 15 voix

> La liste MANIOULOUX Roland, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

Mr MANIOULOUX Roland, 1<sup>er</sup> adjoint  
Mme BERAUD Elodie, 2<sup>ème</sup> adjointe  
Mr PENEL Bernard, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Mme FOUREL Karine, 4<sup>ème</sup> adjointe  
Mr CARROT Nicolas, 5<sup>ème</sup> adjoint

### **Indemnités de fonctions des élus**

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 03 mars 2025 constatant l'élection du maire et considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe au trois mars 2025 les indemnités de fonction des élus sur la même base que précédemment.

### **Délégation du conseil municipal au maire**

Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal, à l'unanimité, donne à Madame le maire des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### **SIVU du Complexe Sportif de Brénieux, désignation des délégués titulaires et suppléant**

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 03 mars 2025, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Nathalie DUFAUD et M. Nicolas CARROT délégués titulaires et M. Bernard PENEL, délégué suppléant.

### **Questions diverses**

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 24 mars 2025 à 18h30

Fin de séance à 19 h 20.